



Fédération Française de la Santé de la Médecine et de l'Action Sociale

CONFERENCE SALARIALE DU 3 FEVRIER 2011

C'est lors de la conférence salariale de début d'année que les représentants de l'Etat annoncent aux partenaires sociaux, l'évolution autorisée de la masse salariale pour l'année à venir.

Depuis 10 ans cette évolution est insuffisante pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés du secteur. En 2011, ce sera pire !

En limitant l'évolution de la masse salariale à 1%, y compris GVT et effet report de l'année précédente, les pouvoirs publics annoncent, de fait, un gel des salaires pour l'année 2011.

	CC 66	CC 51	CROIX ROUGE FRANCAISE	BRANCHE AIDE A DOMICILE	CHRS	CC 65
Evolution de la masse salariale autorisée	1%	1%	1%	1%	1%	1%
GVT	1%	0,25%	0,68%	1,04%	0,70%	0,60%
Effet report de l'année précédente	0%	0,46%	0,03%	0%	0,15%	0%
Reste à négocier pour 2011	0%	0,29%	0,29%	0%	0,15%	0,40%



Conférence salariale du 3 février 2011

Déclaration des Organisations Syndicales Représentatives

Les Organisations syndicales Cfdt, CFE-CGC, CFTC, CGT et UNSA, représentatives du secteur sanitaire, social et médico-social, invitées à cette nouvelle conférence salariale, observent une dégradation sans précédent des conditions d'emploi des salariés de ce secteur et sont amenées à faire un certain nombre de constats.

Concernant les salaires, sujet central de la conférence salariale, les Organisations Syndicales réclament que soit mis un terme à la paupérisation du secteur qu'elles dénoncent conférences après conférences...

- Sur les 12 dernières années, en effet, les augmentations générales de salaire, concrétisées par la hausse de la valeur du point le plus souvent, ont atteint en moyenne 9%.
- Dans le même temps, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 22,08% (passage de l'indice 100 à l'indice 122,08).
- Sur la même période, enfin, l'INSEE et la DARES nous disent que le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB), donc tous secteurs d'activités confondus, a été majoré de 32% (passage de l'indice 78,3 à l'indice 103,4).

Dans ces conditions, les Organisations Syndicales prennent acte que le salaire de base des salariés du secteur subit une perte de pouvoir d'achat de 13% quand celui de l'ensemble des salariés français engrange un gain de pouvoir d'achat de 10%.

Notre secteur, en matière de salaire, affiche donc un retard de 23%...

Qu'ont fait les salariés pour mériter une telle punition ? Sont-ils des salariés de non droit et pourquoi ?
Comment sont-ils otages d'un jeu de ping-pong ?

D'un côté, sous couvert de sauver l'activité et les emplois, de « moderniser » et « d'optimiser » l'environnement conventionnel, les employeurs cachent mal leur volonté de réduire le coût du travail en dégradant les conditions de travail et en bloquant les salaires.

La demande incessante d'individualiser les rémunérations, présentée comme gage d'attractivité, n'a en fait d'autre objet que de contenir, voire diminuer, la masse salariale.

Faire toujours plus avec moins de moyens, voilà ce que sous-tendent en réalité les propositions de révision des employeurs.

Dans un secteur où le collectif, qui est une valeur forte, participe à l'objectif de cohésion sociale, les personnels refusent de se voir imposer des outils venus du secteur commercial, inadaptés à la nature de leur mission, et notoirement remis en question dans tous les rapports sur le bien-être au travail et la nécessaire amélioration du pacte social.

D'un autre côté, l'Etat et les financeurs publics considèrent que des efforts importants ont été faits et qu'il conviendrait de mieux utiliser les moyens et de mieux organiser l'activité.

La progression en nombre des travailleurs pauvres et les remises en cause des garanties collectives construisent une image de notre secteur à l'opposé des volontés affichées par les pouvoirs publics et des valeurs portées par les employeurs du secteur. Ces derniers doivent cesser de considérer les ressources humaines du secteur comme une charge alors qu'elles représentent une plus-value.

Les salariés du secteur exigent que soit mis un terme aux échanges discordants entre employeurs et financeurs, et à la paupérisation incontestable qui les frappe. Ils demandent qu'une véritable négociation s'engage sur les actions et les moyens alloués pour répondre aux politiques publiques.

Les Organisations Syndicales attendent aujourd'hui des Pouvoirs publics les décisions appropriées devant permettre de sortir la négociation collective de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Les salariés refusent en effet que le démantèlement des conventions collectives vienne en lieu et place de la concertation sur la nécessaire innovation sociale. Ils demandent donc que s'engage la négociation pour répondre aux objectifs de cohésion sociale, et non pour accepter une logique de marchandisation ne répondant nullement au souci d'égalité d'accès aux services, et au bien-être des populations et des salariés.

A Paris le 3 février 2011